DÉPARTEMENT DU RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE LYON

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

CANTON DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2	
code des collectivités	35
territoriales :	

Séance du 26 janvier 2016

Compte-rendu affiché le 2 février 2016

Date de convocation

du Conseil Municipal: 20 janvier 2016

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 35

Président: Monsieur Roland CRIMIER

Secrétaire élu : Monsieur Guillaume COUALLIER

Membres présents à la séance

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET (à partir du point 5), Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT (à partir du point 2), Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY (à partir du point 2), Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Evan CHEDAILLE, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS

BÂTIMENTS COMMUNAUX

DE L'AGENCE DE L'EAU

Délibération: 01.2016.004

Transmis en préfecture le :

1er février 2016

Membres absents excusés à la séance

Michel MONNET (jusqu'au point 4), Olivier BROSSEAU, Anne-Marie JANAS, Bernadette PIERONI

Pouvoirs

Michel MONNET à Maryse JOBERT-FIORE (jusqu'au point 4), Olivier BROSSEAU à Mohamed GUOUGUENI, Anne-Marie JANAS à Karine GUERIN, Bernadette PIERONI à Yves CRUBELLIER

Membres absents à la séance

François VURPAS

RAPPORTEUR: Madame Maryse JOBERT-FIORE

Depuis plusieurs années, la Ville de Saint-Genis-Laval est engagée dans la mise en place d'actions en faveur du développement durable. Cela s'est traduit le 28 mai 2013 par l'adoption de l'Agenda 21 communal dont l'objectif est d'avoir une démarche de généralisation du développement durable dans les politiques publiques locales et partenariales.

Un des enjeux de l'Agenda 21 est de préserver les équilibres du territoire. Et plus spécifiquement l'action 5 du plan d'action de l'Agenda 21 vise la préservation de la ressource en eau par le biais de la récupération des eaux de pluie.

Les objectifs de cette action sont de :

- constituer des réserves d'eau de pluie;
- limiter les rejets massifs d'eau de pluie dans le réseau en cas d'orage;
- réutiliser l'eau stockée.

Ainsi, la Ville, engagée en faveur de la préservation de la ressource en eau, a mené plusieurs opérations :

- construction de puits perdus pour réinjecter de l'eau dans la nappe (exemple des 30 puits perdus dans le secteur Guilloux);
- mise en place de cuves enterrées avec système de reprise de l'eau pour réinjection dans les sanitaires ou arrosage des espaces verts (exemple de la récupération des eaux de toiture du Gymnase Équinoxe pour les sanitaires);
- sensibilisation des Saint-Genois pour l'utilisation de bacs de récupération des eaux de pluie (exemple de la communication spécifique faite via les outils de la Ville à l'occasion de la journée mondiale de l'eau en 2015);
- installation d'aménagements perméables pour les nouvelles constructions (exemple du traitement des eaux de ruissellement par la création de noues paysagères secteurs Moly et Platanes).

Aujourd'hui la Ville souhaite poursuivre l'implantation de cuve enterrée pour la récupération des eaux de pluie. À ce jour, la Ville compte 8 cuves pour un volume total de 400 m³. Le projet est d'implanter une nouvelle cuve de 60 m³ à proximité du gymnase Giono. Celle-ci permettra de récupérer les eaux de toiture qui ne seront ainsi pas rejetées dans le réseau d'assainissement. L'eau sera utilisée pour l'arrosage des espaces verts de la commune.

Aussi, au regard de ces éléments, la Ville souhaite solliciter l'Agence de l'eau pour l'accompagner dans sa démarche de préservation de la ressource en eau.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

 AUTORISER Monsieur le Maire à demander l'octroi d'une subvention auprès de l'Agence de l'eau pour l'installation d'une cuve de récupération des eaux de pluie sur le site du gymnase GIONO.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Maryse JOBERT-FIORE , Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.